

# Palmarès 2018 Concours Général Agricole « Vins et Produits » d'Occitanie



## La qualité et l'excellence des produits d'Occitanie récompensée par 1155 médailles au très prisé Concours Général Agricole

Nos entreprises régionales peuvent être fières de leur distinction.

Créé en 1870, le **Concours Général Agricole** a pour ambition de **sélectionner** et de **récompenser les meilleurs produits du terroir français**.

C'est lors du Salon International de l'Agriculture qui a accueilli cette année plus de 672 000 visiteurs que s'est tenu le Concours Général Agricole en présence de dégustateurs professionnels et de consommateurs avertis.

Cette année, plus de 16 000 vins et 5 782 produits étaient en lice au niveau national. Le taux de participation de la région Occitanie représente 22%, ce qui montre l'intérêt de nos entreprises d'accéder à cette reconnaissance, véritable gage de qualité et tremplin commercial.

## Les chiffres du CGA en Occitanie

- **919 entreprises** régionales candidates
- **4740 échantillons** (vins + produits) en compétition



### Le concours des vins :

**4000 échantillons** de vins d'une large diversité d'appellations étaient en compétition et **680 entreprises** régionales concourraient cette année.

**978 vins AOP et IGP ont été médaillés** dont

- **404 médailles d'Or**
- **381 médailles d'Argent**
- **193 médailles de Bronze**

La région Occitanie représente l'un des territoires français le plus médaillé pour ce concours.

### Le concours des produits

**740 produits** de **239 entreprises** étaient en compétition sur ce concours.

**177 produits régionaux ont été médaillés** dont :

- **53 médailles d'Or**
- **82 médailles d'Argent**
- **42 médailles de Bronze**



Les catégories de produits étaient variées : canards gras, produits oléicoles, miels, eaux de vie/vins de liqueurs, produits laitiers, salaisons,...

## Prix d'excellence (entreprises médaillées 3 années consécutives)

Cette année, huit exploitations et entreprises régionales figurent au **palmarès des Prix d'excellence 2018** sur 38 producteurs récompensés au niveau national.

## Les chambres d'agriculture au cœur de l'organisation

Les Chambres d'Agriculture Occitanie pilotent toute l'**organisation régionale du concours**, par délégation du Ministère de l'Agriculture depuis maintenant 10 ans. Elles travaillent en lien étroit avec les partenaires locaux (syndicats viticoles, organismes de défenses, interprofessions, DRAAF...)

## Un concours rigoureusement organisé

Tous les produits inscrits au Concours Général Agricole ont été prélevés de manière aléatoire dans les stocks commerciaux, puis rendus anonymes pour les dégustations ce qui est un **gage d'objectivité du jugement**.

Un important travail de gestion des échantillons est nécessaire en amont du concours notamment pour les vins qui font l'objet de présélections en région. 60% des meilleures cuvées sont sélectionnées pour accéder à la finale du concours.



Le Concours Général Agricole obéit à un **processus de sélection très strict** ; il est d'ailleurs reconnu pour son impartialité et la valeur de ses résultats attribués par des professionnels et des consommateurs avertis, tous respectueux du règlement établi. Il représente une véritable reconnaissance pour les lauréats et une référence de goût pour les amateurs de bonne chère.

Pour nos entreprises régionales, participer au Concours Général Agricole des vins et des produits c'est bénéficier d'une **légitimité supplémentaire** auprès de **leur profession** et du **grand public** ainsi que d'une **reconnaissance en France et à l'étranger pour la qualité de leurs produits**. Ce concours est en effet très attendu des professionnels qui en retirent un impact commercial important, et du grand public qui se voit ainsi guider dans ses achats.

## Le Concours Général Agricole, un ambassadeur de la richesse et de la qualité du patrimoine de notre région

Reconnu et largement médiatisé, le Concours Général Agricole constitue un tremplin unique pour les produits du terroir et les vins. Les Lauréats peuvent ainsi promouvoir leurs produits au travers de l'obtention de ces prix, qui leur apportent :

- une **caution commerciale complémentaire**, véritable **gage de qualité**,
- une **légitimité de la valeur de leurs produits** et de **leurs savoir-faire**,
- L'identification immédiate par les consommateurs.

## Où trouver les produits médaillés ?

- **Le palmarès 2018** est consultable sur le site de la Chambre Régionale d'Agriculture: [www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr) et sur le site [www.concours-agricole.com](http://www.concours-agricole.com)

## Contact Presse :

Marjorie ESPRIT  
04 67 20 48 08 / 06 33 47 35 95  
[marjorie.esprit@occitanie.chambagri.fr](mailto:marjorie.esprit@occitanie.chambagri.fr)

Avec le soutien de :

